

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20260624-D\_24\_06\_2026\_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

**Délibération n°24-06-2026-028**

8.8 Environnement

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du Mercredi 24 juin 2026**

|                     |              |
|---------------------|--------------|
| Date de convocation | 16 juin 2026 |
| Date d'affichage    | 16 juin 2026 |

|                     |                      |
|---------------------|----------------------|
| Membres en exercice | 55                   |
| Membres présents    | 42                   |
| Votants             | 47 (dont 5 pouvoirs) |

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 24 juin à 18h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Saint Aubin des Coudrais, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents** : 42 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Luc BERNARD, Mme Nathalie BERNARD-BRUNEL, Mme Marianne BLOT, M. Emmanuel BOIS, M. Mathieu BONNET-MADIN, Mme Catherine BOSSY, M. Pascal BOURGOIN, Mme Dominique COMBE, Mme Christine CORMIER, M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, M. Olivier DURAND, Mme Sue-Hélen DURR, Mme Patricia ÉDET, Mme Amandine FOURNIER, M. Alexis GITS, Mme Angélique GOURAUD, M. Michaël LEBLANC, Mme Sylvie LEMOINE, Mme Caroline LERAT, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Christophe MOTRON, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Éric PAPILLON, Mme Émilie PAPIN, M. Willy PAUVERT, Mme Céline PELLETIER, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, Mme Christelle POURCEAU, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Marie-Claude ROUILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Guy WERMEISTER.

**Etaient représentés** : 3 - M. Bruno CEPRÉ représenté par Mme Sue-Hélen DURR, M. Joël CIRON représenté par Mme Marianne BLOT, M. Thierry GUÉRIN représenté par Mme Nathalie BERNARD-BRUNEL.

**Pouvoirs** : 5 – M. Régis BOURNEUF ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude ROUILLON, Mme Sophie DOLLON ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, M. Nicolas MARHADOUR ayant donné pouvoir à Mme Amandine FOURNIER, M. Frédéric POURRIOT ayant donné pouvoir à M. Roland MARCOTTE, M. Jean-Yves RENARD ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL.

**Etaient excusés** : 8 - Mme Danièle CHARTRAIN, Mme Odile GESLIN, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Dominique MORANCÉ, Mme Émilie PEROUX, M. Didier TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Laëtitia VEEGAERT.

**Secrétaire de séance** : M. Mathieu BONNET-MADIN.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

### ENVIRONNEMENT : INFORMATION SUR L'ARRETE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PREFECTORAL AU BENEFICE DE LA SOCIETE PIGEON GRANULAT A LAMNAY

Le Conseil de communauté,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport du Président présenté par M. Michel ODEAU, Vice-président en charge de l'Environnement,  
de l'eau et de l'assainissement,  
Après en avoir délibéré,

**EST INFORME** que par délibération du 17 décembre 2025, le Conseil communautaire a rendu un avis favorable sur le renouvellement de l'autorisation environnementale de la société PIGEON GRANULATS CENTRE ILE DE FRANCE qui exploite une carrière de sables meubles à Lamnay au lieu-dit Les Grandes Brosses.

**PREND ACTE** que la société a obtenu cette autorisation par l'arrêté préfectoral n° DCPAT 2026-0086 du 20 avril 2026. La société a sollicité le renouvellement de cette autorisation en mars 2020. Le dossier a donc été instruit durant 6 ans avec 3 demandes de compléments.

Cette activité est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), avec application du régime le plus contraignant : l'autorisation environnementale.

Le périmètre d'activité est inchangé, avec un plan de remblayage pour 15 à 20 000 tonnes par an. Les camions seront en double fret, c'est-à-dire qu'ils quitteront la carrière chargée des matériaux, et reviendront chargés de remblais.

Une enquête publique s'est tenue du 8 décembre 2025 au 13 janvier 2026 à la mairie de Lamnay.

Une information de la Communauté de Communes est faite sur cette autorisation qui aura une durée de validité de 27 ans.

**EST INFORME** du renouvellement de l'autorisation environnementale pour la société PIGEON GRANULATS CENTRE IDF.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en séance publique

Le 24 juin 2026

Pour extrait conforme

Le 25 juin 2026

Le Secrétaire de séance

M. Mathieu BONNET-MADIN

Le Président

M. Didier REVEAU